

Extrait du procès-verbal
Commune de Chamblon



CONSEIL GENERAL

Extrait du registre des
délibérations

Séance du 26 septembre 2022

Présidence : Daniel Poncet

Membres inscrits : 64

Membres présents : **40** (y compris
Président)

Le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 05/22**, entendu les rapports de sa commission, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité, une fois le projet validé par celle-ci, à mettre à disposition du club de pétanque « Chamboules », le terrain qui se situe entre le refuge communal et la place de jeux selon le plan annexé au présent préavis, afin que ses membres puissent créer les places de jeu ;

Ainsi délibéré par **40** « oui », **0** « non » et **0** abstention.

Article 2 : d'autoriser la Municipalité, une fois le projet validé par celle-ci, à verser au club de pétanque « Chamboules » un montant de CHF 17'000.- en guise de soutien financier et ceci, sans générer d'emprunt bancaire ;

Ainsi délibéré par **40** « oui », **0** « non » et **0** abstention.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à acheter un totem publicitaire d'une valeur de CHF 3'500.- au nom de la commune de Chamblon et ceci, sans générer d'emprunt bancaire.

Ainsi délibéré par **39** « oui », **0** « non » et **1** abstention.

Pour extrait certifié conforme.



AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Daniel Poncet

Le Secrétaire

Jean-Pierre Genevay